

**LE CENTRE D'EXPOSITION
MONT-LAURIER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons et autres revenus dont il n'est pas possible d'examiner l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de dons et autres revenus reçus, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mayer Millaire et associés CPA inc.

Par Audrey Bellehumeur, CPA auditeur

Mont-Laurier (Québec)
Le 12 mai 2025

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 4

	2025	2024
Produits		
Subventions (tableau A)	181 620 \$	238 727 \$
Dons, contributions et autres revenus (tableau B)	30 793	30 080
Cotisations des membres	2 400	2 000
Activités et services éducatifs	8 135	6 330
	222 948	277 137
Charges		
Administration générale et coordination (tableau C)	146 769	160 168
Activités muséologiques et éducatives (tableau D)	31 738	38 621
Frais de propriété (tableau E)	20 013	20 348
Frais de réaménagement (tableau F)	32 359	93 216
	230 879	312 353
Insuffisance des produits sur les charges	(7 931) \$	(35 216) \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(non audité)

	Affecté - Entretien bâtiment	Affecté - Conditions des artistes	Affecté - Ressources humaines	Affecté - Fonds de prévoyance	Affecté - Site Web	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	2 500 \$	6 000 \$	38 818 \$	15 000 \$	6 745 \$	8 920 \$	77 983 \$	113 199 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	-	-	(7 931)	(7 931)	(35 216)
Solde à la fin	2 500 \$	6 000 \$	38 818 \$	15 000 \$	6 745 \$	989 \$	70 052 \$	77 983 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

BILAN

31 MARS 2025

(non audité)

Page 6

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	85 921 \$	101 243 \$
Débiteurs (note 4)	17 186	17 251
Frais payés d'avance	1 870	1 383
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice (note 5)	102 430	98 519
	207 407	218 396
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette (note 5)	701 690	804 066
	909 097 \$	1 022 462 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

BILAN

31 MARS 2025

(non audité)

Page 7

	2025	2024
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	31 211 \$	34 218 \$
Subventions perçues d'avance (note 8)	3 649	7 649
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	102 430	98 519
	137 290	140 386
Dette à long terme (note 9)	701 755	804 093
	839 045	944 479
Actif net		
Affecté - Entretien bâtiment	2 500	2 500
Affecté - Conditions des artistes	6 000	6 000
Affecté - Ressources humaines	38 818	38 818
Affecté - Fonds de prévoyance	15 000	15 000
Affecté - Site Web	6 745	6 745
Non affecté	989	8 920
	70 052	77 983
	909 097 \$	1 022 462 \$

Opérations entre apparentés (note 10)

 , administrateur

 , administrateur

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

(non audité)

Page 8

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(7 931) \$	(35 216) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	65	5 518
Frais payés d'avance	(487)	2 194
Créditeurs	(3 007)	(1 205)
Subventions perçues d'avance	(4 000)	(52 868)
	(7 429)	(46 361)
	(15 360)	(81 577)
Activité d'investissement		
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette	98 465	94 923
Activité de financement		
Dette à long terme	(98 427)	(94 896)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 322)	(81 550)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	101 243	182 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	85 921 \$	101 243 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), administre un centre d'exposition et est considéré comme un organisme sans but lucratif aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

2. Modification de méthodes comptables

Traitement comptable des accords d'infonuagique

L'organisme a adopté la mesure de simplification visant la comptabilisation des dépenses liées à un accord d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20 « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client ».

Cette nouvelle mesure vise à simplifier la comptabilisation de tels accords et ainsi, permettre à la société de comptabiliser en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». L'organisme qui applique cette mesure de simplification n'est pas tenue d'effectuer une analyse pour déterminer l'existence d'un actif incorporel dans un accord d'infonuagique.

Conformément aux dispositions transitoires applicables, ces modifications applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 ont été appliquées rétrospectivement.

L'adoption de ces nouvelles mesures n'a eu aucune incidence sur les états financiers comparatifs de l'organisme. Pour ce qui est des états financiers de l'exercice courant, l'organisme n'a aucune dépense relative à des accords d'infonuagique.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les produits de camp de jour et d'activités culturelles sont constatés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente, que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions en nature

Les contributions en nature sont comptabilisées aux états financiers de l'organisme lorsqu'il est possible de déterminer de manière précise la valeur du service reçu.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Comptabilisation des accords d'infonuagique

La société a choisi de se prévaloir des mesures de simplification à l'égard des dépenses liées à un accord d'infonuagique. Ainsi, elle comptabilise en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Il n'y a pas de dépense en lien avec des accords d'infonuagique pour l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

3. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Évaluation ultérieure

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et de la subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des créditeurs et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

4. Débiteurs

	2025	2024
Subventions à recevoir	7 419 \$	7 431 \$
Taxes de vente à recevoir	1 067	-
Intérêts courus à recevoir	8 700	9 820
	17 186 \$	17 251 \$

5. Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette

	2025	2024
L'organisme a obtenu une subvention en provenance du Ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 1 088 900 \$, encaissable sur 10 versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027. L'organisme a contracté un emprunt auprès de Desjardins d'un montant de 1 088 900 \$ afin d'avoir les liquidités pour la réalisation du projet de réaménagement. Ainsi, la subvention est affectée au remboursement de la dette à long terme.	804 120 \$	902 585 \$
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice	102 430	98 519
	701 690 \$	804 066 \$

Les encaissements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2026	102 430 \$
2027	106 259
	208 689 \$

6. Emprunts bancaires

L'organisme dispose de deux emprunts bancaires qui sont inutilisés au 31 mars 2025.

Le premier est un emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 1 \$, portant intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ.

Le deuxième est un emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel majoré de 4,75 %.

Au 31 mars 2025, le taux préférentiel était de 4,95 %.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****(non audité)****Page 13****7. Créditeurs**

	2025	2024
Fournisseurs et charges à payer	1 598 \$	1 107 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	20 913	23 049
Taxes de ventes à payer	-	242
Intérêts courus à payer	8 700	9 820
	31 211 \$	34 218 \$

Les sommes à remettre à l'État sont de 9 483 \$ (10 027 \$ en 2024).

8. Subventions perçues d'avance

	Solde au début	Encaissées au cours de l'exercice	Constatées à titre de revenus de l'exercice	Solde à la fin
Contribution - Caisse Desjardins	4 000 \$	1 000 \$	(5 000) \$	- \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	3 649	-	-	3 649
	7 649 \$	1 000 \$	(5 000) \$	3 649 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

Page 14

9. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt d'un montant autorisé de 1 088 900 \$, 3,8 %, garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ, remboursable par versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027.	804 185 \$	902 612 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	102 430	98 519
	701 755 \$	804 093 \$

Les versements en capital à effectuer et le solde renouvelable au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	Exigibles	Renouvelable
2026	102 430 \$	- \$
2027	106 259	595 496
	208 689 \$	595 496 \$

10. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2025	2024
Charges		
Administrateur	1 650 \$	3 500 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

11. Immobilisations corporelles imputées aux résultats

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode comptable divulguée à la note 2. Le coût des immobilisations détenues par l'organisme se détaille comme suit :

	2025	2024
Équipements d'exposition et de bureau	270 019 \$	270 019 \$
Oeuvres et art public	18 985	18 985
Améliorations locatives	1 540 365	1 540 365
	1 829 369 \$	1 829 369 \$

L'organisme n'a fait aucune nouvelle acquisition au cours de l'exercice.

12. Instruments financiers**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de sa dette long terme. Le risque lié à la dette long terme est atténué du fait que celle-ci est subventionnée.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025****(non audité)****Page 16**

	2025	2024
Tableau A - Subventions		
Subvention - CALQ	135 199 \$	127 787 \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	4 000	4 000
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	5 000	5 000
Subvention - Emploi été Canada	5 101	4 662
Subvention - MCCQ - Projet réaménagement	32 320	36 009
Subvention - Ville de Mont-Laurier - Projet réaménagement	-	61 269
	181 620 \$	238 727 \$

Tableau B - Dons, contributions et autres revenus

Contribution - CSSHL	16 668 \$	16 496 \$
Contribution - Caisse Desjardins	5 000	5 000
Commandites	5 500	5 500
Dons	1 956	1 033
Autres revenus	1 014	1 275
Revenus d'intérêts	655	776
	30 793 \$	30 080 \$

Tableau C - Administration générale et coordination

Salaires et charges sociales	129 895 \$	142 832 \$
Honoraires professionnels	9 781	9 564
Fournitures et frais de bureau	5 404	5 076
Frais de déplacements	92	148
Cotisations et abonnements	875	1 348
Poste et messagerie	378	772
Intérêts et frais bancaires	344	428
	146 769 \$	160 168 \$

Tableau D - Activités muséologiques et éducatives

Droits d'exposition et cachets	16 004 \$	19 571 \$
Publicité et promotion	3 369	4 340
Frais d'exposition	4 742	7 593
Transport	2 352	1 469
Hébergement	2 655	2 100
Activités éducatives et culturelles	2 616	3 548
	31 738 \$	38 621 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 17

	2025	2024
Tableau E - Frais de propriété		
Entretien des locaux et équipements	4 461 \$	7 502 \$
Assurances	8 484	7 221
Taxes et permis	7 068	5 625
	20 013 \$	20 348 \$

Tableau F - Frais de réaménagement

Améliorations locatives	- \$	53 736 \$
Équipements	-	3 444
Intérêts sur la dette à long terme	32 359	36 036
	32 359 \$	93 216 \$